




Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 1 / 0 8 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 2 1 / 0 8 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : F-011-23-C-0193

1 Intitulé du projet

Remplacement de piles du Pont Rail de la Beuvronne sur la ligne LGV Est

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SNCF RESEAU

Raison sociale

SNCF RESEAU

N° SIRET

4 1 2 2 8 0 7 3 7 2 0 3 7 5

Type de société (SA, SCI...)

Société anonyme à conseil d'administrati

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

RUEFF

Prénom(s)

Rémi

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
5°a	NB: La rubrique a été choisie par défaut car le logiciel nous y oblige. Cependant ce projet fait bien l'objet d'un cas par cas au titre du III de l'article R122-2-1. D'après la réglementation IOTA le projet pourrait être soumis à Dossier Loi sur l'Eau (Titre III: Impacts sur le milieu aquatique ou sur la sécurité publique): 3.3.1.0. Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les viaducs ferroviaires de la Beuvronne permettent aux différentes branches de la ligne ferroviaire à grande vitesse Est Européenne le franchissement des marais de la Beuvronne. Certaines piles et culées de ces viaducs sont atteintes de la pathologie RSI (Réaction Sulfatique Interne) du béton provoquant une dégradation de la structure. L'évolution de cette pathologie a été très rapide pour certains appuis, avec une fissuration localement devenue centimétrique.

L'objectif du projet est le renforcement à divers niveaux et en fonction du niveau de fissuration des piles et des culées de manière à éviter une démolition - reconstruction de façon générale.

Le projet s'avère donc nécessaire pour des impératifs de sécurité.

4.2 Objectifs du projet

Les viaducs de la Beuvronne ont été construits en 2003, ils constituent un ouvrage d'acier et de béton à 8 travées de couleur bleue. Ils se situent au raccordement sud (L226320) de la LGV EST EUROPENNE (L005000) sur le territoire des communes de Fresnes-sur-Marne et Annet-sur-Marne, dans le département de la Seine-et-Marne (77). Ils permettent le franchissement de la rivière Beuvronne et ses marais pour se raccorder sur la ligne INTERCONNEXION ILE DE FRANCE reliant la LGV NORD et la LGV SUD de la ligne grande vitesse est n°226 321 de Paris à Strasbourg. Le projet prévoit des travaux sur certaines piles et culées des Viaducs de la Beuvronne ainsi que la création d'une piste pour accéder à celles-ci, leur état nécessitant une intervention pour assurer la sécurité de ligne.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le début des travaux est espéré au printemps 2025. Plusieurs solutions de renforcement sont envisagées en fonction du stade d'expression de la RSI dans les piles :

- Pour les piles peu marquées, un revêtement intégral étanche sur les parements pourra être appliqué de manière à éviter les entrées d'eau à l'intérieur du béton.
- Pour les piles où la RSI s'est beaucoup exprimée (en particulier les piles-culées), le renforcement pourra se faire par matériaux-composite.
- Pour les piles où la RSI semble s'être peu exprimée et celle où la RSI est à un stade avancé, un confinement avec une coque en béton armé permettant une mise en contrainte de 5 MPa sera mis en place.
- Pour les semelles, parties peu ou pas sensibles à la RSI, un système de protection de surface du béton après l'injection des fissures sera mis en place.

L'ensemble de ces solutions reste encore en cours d'étude, en partenariat étroit avec le CEREMA. La solution définitive devrait être sélectionnée lors du premier semestre 2024.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, l'accès aux piles devra être conservé pour leur maintenance et leur surveillance durant toute la durée de vie de l'ouvrage.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autorisation de loi sur l'eau (IOTA); autre : Potentiellement dossier de dérogation d'espèces protégées en fonction des résultats de l'étude faune flore zone humide.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Nombre de piles et culées très fortement atteintes (fissuration > 3 mm)	8
Nombre de piles et culées fortement atteintes (0,2 mm < fissuration < 3 mm)	18
Nombre de piles et culées présentant un réseau de fissures filiformes et/ou isolées	26
Surface au sol impactées par le projet : Piles	10 000 m ²
Surface au sol impactées par le projet : Piste et base vie	10 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " E Lat. : ° ' " N

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " E Lat. : ° ' " N

Communes traversées :

FRESNES SUR MARNE; ANNET SUR MARNE

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Fresnes-sur-Marne (zonage N et sous-secteur NzH)

PLU d'Annet-sur-Marne (zonage N)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

i Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aire d'étude se situe dans la ZNIEFF de type I "Vallée de la Beuvronne entre Claye-Souilly et Fresnes-sur-Marne" (110020187). Cette ZNIEFF suit la rivière de la Beuvronne et s'étend sur 106 ha. Elle présente des habitats d'intérêt communautaire prioritaires ainsi que des mares et plans d'eau favorables au développement des odonates. La ZNIEFF de type II la plus proche se situe à 2,1 km au S-E.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun arrêté de protection de biotope n'est présent au droit de l'aire d'étude. Le plus proche se trouve à environ 4,1 km à l'Est, il s'agit du site "Plan d'Eau des Olivettes" (FR3800496).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune réserve naturelle, ni régionale, ni nationale ne se trouve au droit de l'aire d'étude, ni à proximité. La réserve la plus proche est la réserve naturelle régionale du "Grand Voyeux" (FR9300115) située à environ 18,5 km à l'Est. Aucun Parc Naturel ne concerne le site d'étude, le plus proche est le parc naturel "Oise-Pays de France" (FR8000043), situé à environ 15,9 km au Nord.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de la commune de Fresnes-sur-Marne est couvert par le Plan de Prévention de Bruit dans l'environnement des infrastructures de transport routières de l'Etat en Seine-et-Marne. Ce PPBE a été approuvé par arrêté préfectoral du 25 novembre 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude n'est concerné par aucun monument historique, site classé ou inscrit ou périmètre de protection. Le projet ne se situe pas non plus aux abords d'un site patrimonial remarquable ou de sa zone tampon, le plus proche se trouvant à 7.1 km au Sud. De même, aucun bien inscrit au patrimoine mondial ne se trouve à proximité du site, le plus proche se trouvant environ à 28 km à l'Ouest.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve au niveau de plusieurs enveloppes d'alerte zone humide. Les inventaires de terrains ont confirmé que l'entièreté du site, à l'exception des zones remblayées et de leurs abords, et des talus de la voie ferrée, est classée comme zone humide qui présente des fonctionnalités hydrologiques fortes, associées à des fonctionnalités épuratrices et écologiques (inventaires 2022/2023 SCE)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Fresnes-sur-Marne est couverte par le PPRI de la Vallée de la Marne d'Isles-Les-Villenoy à Saint-Thibault-Des-Vignes qui été approuvé le 27 novembre 2009. Le Sud du site d'étude est concerné par le zonage réglementaire de ce PPRI.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Également, la partie Sud du site située sur la commune d'Annet-sur-Seine est concernée par le PPRN Mouvement de terrain, Affaissement et effondrements, Glissement de terrain approuvé le 5 juin 2000. Aucun PPRT ne concerne le site d'étude.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site BASIAS, BASOL ou SIS ne se trouve au sein du périmètre d'étude.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude se trouve à l'intérieur de la Zone de Répartition des Eau de l'Albien qui s'étend sur les 8 départements d'Ile-de-France, et sur 15 départements français au total.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Fresnes-sur-Marne ne compte aucun captage sur son territoire. Elle est toutefois concernée par le périmètre de captage d'eau potable en aval sur la commune d'Annet-sur-Marne débordant sur l'extrémité Sud du territoire de la commune. Le site d'étude se trouve à environ 2.5 km de ce captage et n'est pas concerné par son périmètre de protection.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche se trouve à environ 6 km, il s'agit du "Château et Parc de Pomponne".

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est présent au droit de l'aire d'étude ni à proximité. Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à environ 2 km, il s'agit de la ZPS "Boucles de la Marne" (FR1112003).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se trouve à environ 7,6 km, il s'agit du "Château et Parc" sur la commune de Coupvray.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux nécessiteront d'accéder à des piles situées dans des zones en eau ou des zones humides. Le renforcement des piles impliquera un impact sur ces zones : assèchement du fond de fouille et des zones de travaux pour accéder aux fondations. Les piles à renforcer se trouvent en zone humide ou en zone en eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place d'un remblai constitutif d'une partie de la zone humide ou en eau impliquera un apport de matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les apports de matériaux qui seront utilisés ne proviendront pas du sous-sol.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des réseau d'alimentation ou d'eau potable.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude se trouve au sein de la ZNIEFF de type I "Vallée de la Beuvronne entre Claye-Souilly et Fresnes-sur-Marne". De plus, les inventaires ont identifié 17 habitats naturels dont une majorité de zones humides ainsi qu'une grande diversité d'espèces faunistiques protégées et/ou patrimoniales. La période des travaux est susceptible d'impacter ces deux milieux et leurs habitats ainsi que de déranger leur faune caractéristique respective.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De par la nature du projet, sa localisation par rapport au site le plus proche et la présence de la RD404 créant une rupture, aucune incidence significative sur l'état de conservation des espèces et des habitats du site Natura 2000 n'est à prévoir.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve dans une zone forestière, cependant le projet impactera uniquement les ouvrages déjà présents et ne prévoit pas d'extension de ceux-ci. En phase chantier les chemins déjà existants seront utilisés pour permettre l'accès aux piles et culées à renforcer.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le sud du site est concerné par le PPRI de la Vallée de la Marne d'Isle-les-Villenoy à Saint-Thibult-Des-Vignes (secteurs où le champ d'inondtion doit être réservé principalement du point de vue de la capacité de stockage des eaux). La partie du site sur la commune d'Annet-sur-Marne est concernée par un PPRN Mouvement de terrain (zone modérément exposée à un risque de tassement lié aux dissolutions naturelles susceptibles de se produire dans les formations argueuses faiblement recouvertes).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet impliquera le déplacement d'engins de chantier sur la RD404 et les chemins déjà existants aux abords des viaducs. En phase exploitation, aucun trafic supplémentaire ne sera engendré par rapport à la situation actuelle.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux sera une source de bruit ponctuelle. Le site d'étude se trouve actuellement dans un secteur affecté par le bruit de la voie ferrée classée 2 et le bruit est plus important sur le viaduc par effet de résonance et vibrations.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les habitations les plus proches sont situés à environ 345 m et donc assez éloignées. De plus, le projet ne modifiera pas les conditions actuelles de bruit, il n'aggravera pas le bruit dû à la circulation des trains.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour la protection des piles avec une RSI à stade initial ou peu avancé, des peintures ou enduits pourront être utilisés. Ces produits pourront générer des odeurs qui ne devraient cependant pas affecter les habitations les plus proches (345 m).
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux pourront ponctuellement engendrer des vibrations, cependant ils permettront les réduire en phase exploitation grâce à la rénovation de l'ouvrage.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude en tant que voie ferrée est actuellement concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Certaines phases des travaux pourront se dérouler de nuit et impliqueront l'utilisation de projecteurs. Si ce type d'intervention ponctuelle est nécessaire, des écrans seront utilisés pour limiter les <u>émissions lumineuses</u> .
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Également, les éclairages seront orientés vers le sol pour éviter les pollutions lumineuses et respecter la trame noire.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'entraîner un lessivage des peintures ou enduits appliqués sur les piles. Ces résidus seront récupérés et envoyés dans la filière de traitement idoine.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier est susceptible de produire des déchets non dangereux et inertes.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet le plus proche se trouve à plus de 3 km au Sud, il s'agit d'un parc photovoltaïque à Jablines. Aucune incidence cumulée n'est à prévoir du fait de la distance.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)


① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Plan aux abords du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Coupe du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Photos point de vue	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Photos point de vue	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Photos point de vue	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom RUEFF

Prénom Rémi

Qualité du signataire Pilote d'Opérations

À

Fait le

Téledéclaré le 21/08/202

Signature du (des) demandeur(s)



Légende

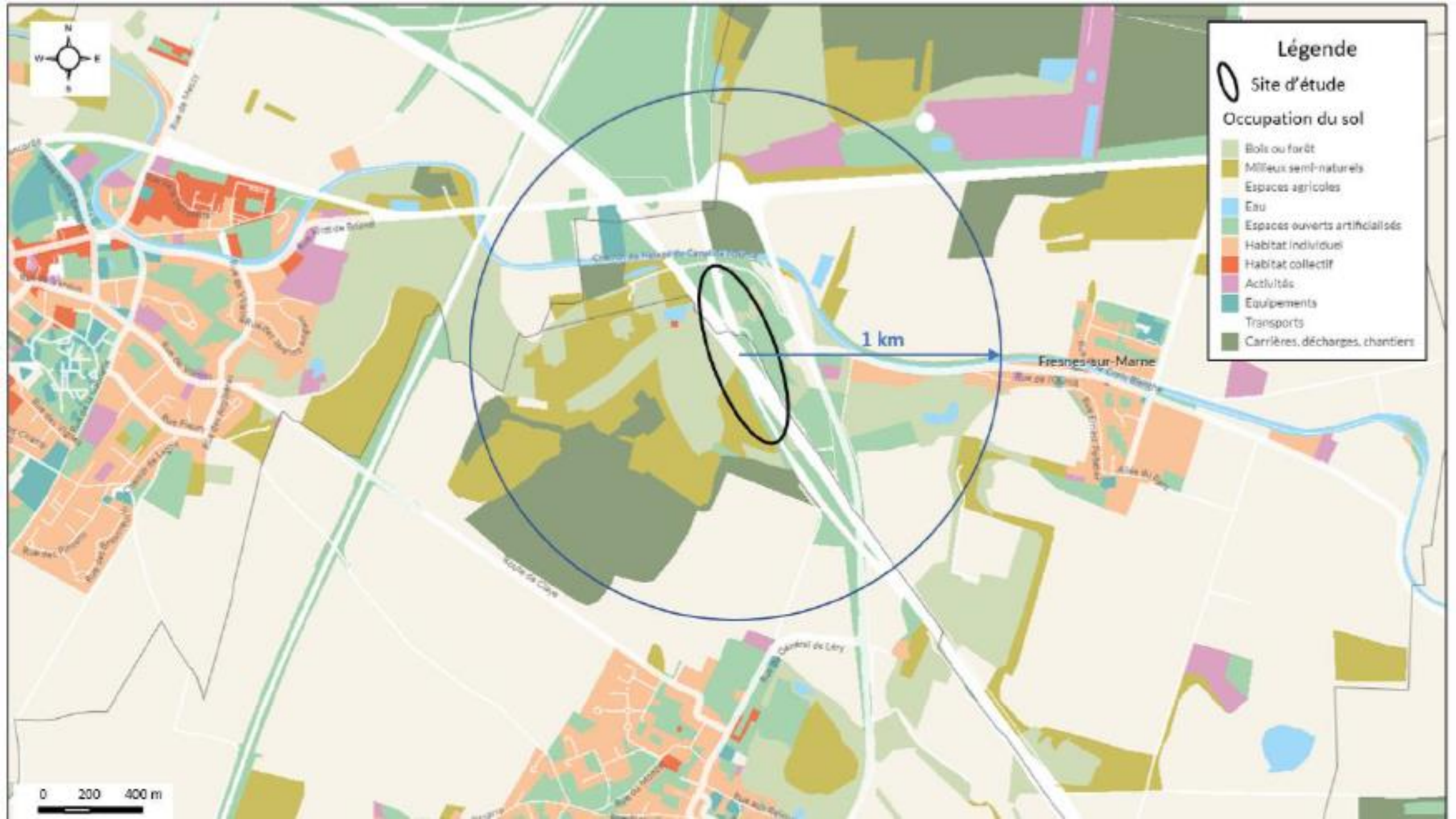
○ Site d'étude

Occupation du sol

- Bois ou forêt
- Milieux semi-naturels
- Espaces agricoles
- Eau
- Espaces ouverts artificialisés
- Habitat individuel
- Habitat collectif
- Activités
- Equipements
- Transports
- Carrières, décharges, chantiers

1 km

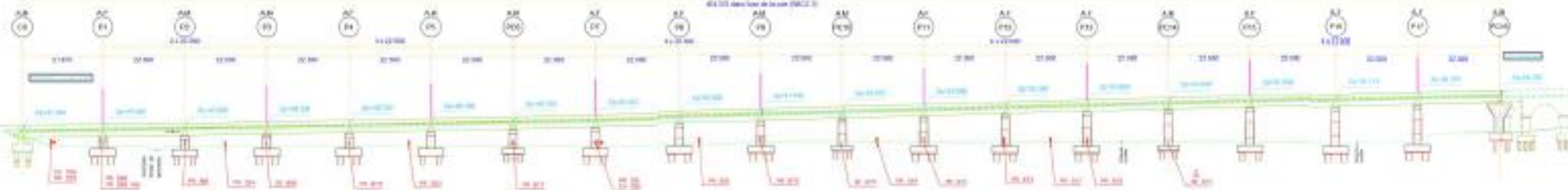
0 200 400 m



ELEVATION RACC 3

Ech : 1/500 ème

46,475 à 47,500 m de l'axe de l'ouvrage
48,325 à 49,350 m de l'axe de l'axe (RACC 2)

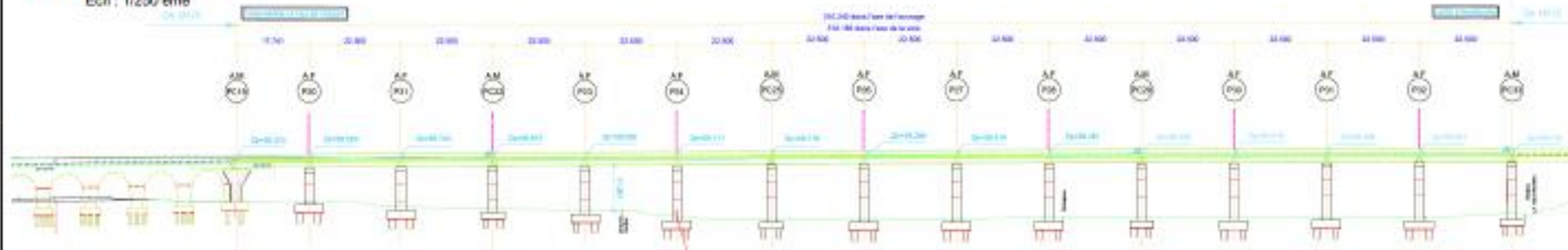


ELEVATION RACC 3

Ech : 1/250 ème

CA 01/21

46,475 à 47,500 m de l'axe de l'ouvrage
48,325 à 49,350 m de l'axe de l'axe



ELEVATION RACC 4

Ech : 1/250 ème

41 20 500 à 42 500 m de l'axe de l'ouvrage

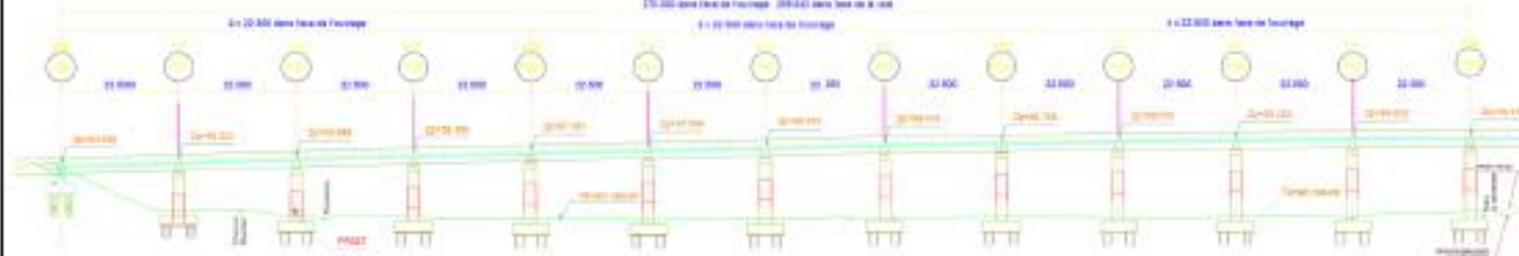
47,500 à 48 500 m de l'axe de l'ouvrage

49 500 à 50 500 m de l'axe de l'axe

41 20 500 à 42 500 m de l'axe de l'ouvrage

47 500 à 48 500 m de l'axe de l'axe

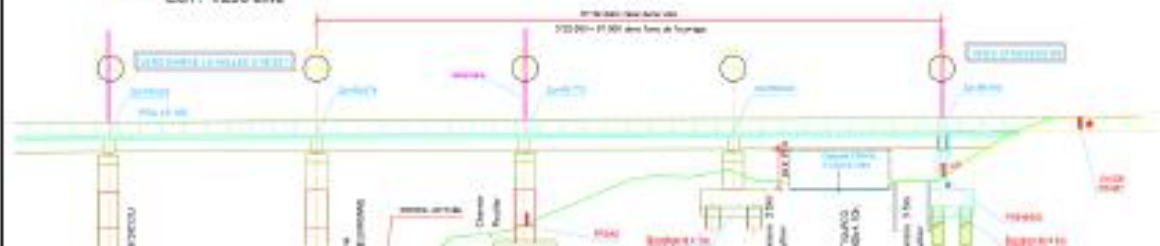
49 500 à 50 500 m de l'axe de l'axe



ELEVATION RACC 4

Ech : 1/250 ème

47 500 à 48 500 m de l'axe de l'axe
49 500 à 50 500 m de l'axe de l'axe
















Légende

-  Site d'étude
-  Sites Natura 2000
-  ZSC
-  ZPS

Sites de Seine-Saint-Denis

Boucles de la Marne

Bois de Vaires-sur-Marne





- Légende**
- Site d'étude
 - Zone d'intervention
 - Limite d'EPCI
 - Limite communale

0 250 500 m



